

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

Régie Lignes d'Azur (06)
RLA - Centre Opérationnel du
Tramway
2 boulevard Henri Sappia
06100 Nice

**AVIS DE MARCHÉ
SERVICES****Pouvoir adjudicateur**

Régie Ligne d'Azur (06)

Adresse internet : <https://www.lignesdazur.com/fr/la-regie-ligne-dazur>
mail : marches@lignesdazur.fr

Objet du marché

Réalisation d'hypothèses de modifications de la grille tarifaire dans le cadre de la nouvelle stratégie billettique et le calcul de l'impact sur les recettes de trafic du réseau urbain Lignes d'Azur.

Caractéristiques

Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de réception de la notification. Il pourra faire l'objet de 1 reconduction tacite sans que la durée totale n'excède 2 ans. Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction du contrat conformément aux dispositions de l'article R 2112-4 du CCP.

En cas de non reconduction, le titulaire sera informé au minimum 4 mois avant l'échéance.

Sans minimum et montant maximum sur la durée de 60 000 € HT.

Durée du marché

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de réception de la notification. Il pourra faire l'objet de 1 reconduction tacite sans que la durée totale n'excède 2 ans. Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction du contrat conformément aux dispositions de l'article R 2112-4 du CCP.

En cas de non reconduction, le titulaire sera informé au minimum 4 mois avant l'échéance.

Modalités d'attribution

Marché à bons de commande

Critères de sélection

Valeur Technique (voir RC) 70 points

Prix : 30 points

Date limite**Date de clôture** : Mardi 26 mai 2026 - 12:00**Autres informations**

Le marché est un accord-cadre à bons de commandes mono attributaire, passé selon la procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et suivants, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique

Mode de règlement : virement bancaire

Délai global de paiement : 30 jours

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêts de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour du calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Le comptable assignataire est l'agent comptable de la régie Ligne d'Azur.

Date d'envoi du présent avis

23 avril 2026